

Bulletin de la Société de Linguistique de Paris

TOME CV — 2010
FASCICULE 1

Pages

VII-XXV	PROCÈS-VERBAUX de l'année 2009
1-6	NÉCROLOGIES
7-33	Hansjakob SEILER. Le continuum linguistique et la relation entre un invariant et ses variantes
35-48	Gilbert LAZARD. A propos de Saussure, de quelques articles récents et d'une singulière ignorance
49-83	Claude HAGÈGE. Le <i>World Atlas of Language Structures</i> (2005 : livre et CD) et les besoins de la typologie linguistique aujourd'hui
85-123	Injoo CHOI-JONIN et Véronique LAGAË. Les modes de conceptualisation du point de départ en français et en coréen : étude des marqueurs <i>depuis/à partir de et -(ey)se/-pwuthe</i>
125-144	Claire LE FEUVRE. Suffixation et composition : composés et dérivés de la racine * <i>Heu-</i> « voir » dans les langues indo-européennes
145-179	Eric DIEU. L'oxytonèse dans les noms de partie du corps et de céréales en *- <i>ā-</i> du grec ancien, et l'accentuation des collectifs indo-européens
181-196	Alain BLANC. Les formes de gradation du grec ancien en - ούσπερος, - ούστατος.
197-221	Marie-Guy BOUTIER. Sur un cas de clonage des dérivés toponymiques latins en -ACU à base anthroponymique : *GAUDIACU
223-245	Anne THEISSEN. Sur <i>Une fois</i> adverbial temporel
247-263	Françoise GUÉRIN. Dynamique syntaxique en tchéchène
265-326	Jean-Léo LÉONARD. Diasystème et spécification de traits en tu'un savi (mixtecan, otomangue oriental)
327-370	Danh Thanh DO-HURINVILLE. Les parties du discours en vietnamien. Grammaticalisation et transcategorialité
371-390	San San HNIN TUN. L'analyse des particules énonciatives <i>teeh</i> et <i>taa</i> de fin de phrase en birman
391-456	Alain LEMARÉCHAL. Les systèmes de diathèses et voix des langues de Sulawesi à la source du système des focus des langues des Philippines-Formose

SUR UN CAS DE CLONAGE DES DÉRIVÉS TOPONYMIQUES LATINS EN -ACU À BASE ANTHROPONYMIQUE : *GAUDIACU

RÉSUMÉ. — Cette contribution est consacrée à l'explication du type toponymique *GAUDIACU, auquel se rattachent une cinquantaine de noms de lieux répartis du nord au sud de la Gaule romaine (y compris dans la Belgique actuellement néerlandophone), ainsi qu'au mode de formation particulier qui est à l'origine de ce type.

On montre d'abord pourquoi ce dérivé en -ACU ne peut avoir pour base un nom de personne, selon la règle de formation des noms d'établissements humains (*villae*) créés en Gaule durant l'Antiquité ; on établit conséquemment l'origine délexicale de *GAUDIACU et le caractère marginal de cette formation, que l'on assigne chronologiquement au Haut-Empire.

On s'interroge ensuite sur la valeur de désignation de *GAUDIACU, en situant le type dans le système latin de dénomination des localités, puis sur sa valeur sémantique, en insérant le mot construit à l'origine de ce type dans une structure lexicale.

On se penche enfin sur la valeur de la dérivation en -ACU dans *GAUDIACU en considérant cette formation comme relevant d'une structure morphologique greffée sur la règle de formation des noms de *villae* en -ACU. L'occasion est donnée de définir le processus, envisagé en tant que clonage de cette règle, à l'origine de la micro-classe des dérivés en -ACU à base non anthroponymique et de dresser une typologie de ses produits, envisagés en tant que clones.

Introduction

Nous étudierons ici l'étymologie d'un ensemble de noms de lieux attestés en France et en Belgique sous les formes *Gouy*, *Jouy*, *Joué*, *Gaujac*, etc., qui remontent indubitablement à un prototype formel *GAUDIACU.

Le problème soulevé par l'analyse de ce prototype est le suivant. Alors que la structure formelle de *GAUDIACU semble imposer le rattachement de celui-ci au vaste ensemble des noms de lieu latins dérivés par le suffixe -ACU de noms de personnes et dénotant des terres

appropriées de façon privée à l'époque romaine (*villae*), l'anthroponymie latine n'atteste pas de gentilice de forme *GAUDIUS et aucun nom de personne de base *GAUD- n'est documenté en Gaule avant le Moyen Âge (8^{ème} siècle).

Au-delà de ce premier constat, la fréquence anormalement élevée de *GAUDIACU parmi les noms de lieu en -ACU et la distribution de ce type du nord au sud de la Gaule romaine suffiraient à inviter à remettre plus fondamentalement en cause l'origine déanthroponymique de *GAUDIACU et à considérer comme plus vraisemblable l'hypothèse qu'il s'agit d'un type toponymique à base lexicale.

Dans la première partie de notre recherche, nous établirons tout d'abord la liste de 59 continuateurs assurés de *GAUDIACU, précédée d'un bref commentaire à propos des critères ayant servi au classement des formes et suivie d'une carte montrant la répartition des noms (§1). Nous révoquerons ensuite en doute l'explication généralement admise de l'origine déanthroponymique de ce type toponymique (le rattachant à *GAUDIUS ou à un autre nom de personne) (§2), puis proposerons une date pour la formation de ce type (§3).

Une fois établie l'origine délexicale de *GAUDIACU, nous poserons le problème que soulève son étymon, *GAUDIACU (§4), que nous situerons dans une structure de désignation (§5), dans une structure sémantique (§6) et dans une structure morphologique (§7).

L'intérêt de l'étude approfondie de *GAUDIACU est qu'elle permet de (re)poser de façon générale la question des dérivés toponymiques en -ACU à base non anthroponymique, envisagés ici en tant que *clones* (*).

PREMIÈRE PARTIE

1. Inventaire des représentants de *GAUDIACU

1.1. Pour dresser la liste des représentants de *GAUDIACU, nous nous sommes servis des manuels et répertoires de Nègre (1990-1991 = Nègre TGF), pour la France¹, de Vincent (1927 = VincentB) et de Gysseling (1960), pour la Belgique², et de deux études consacrées

* Nos vifs remerciements s'adressent à Jean-Pierre Chambon, ainsi qu'à Xavier Gouvert, lecteurs attentifs d'une première version de cette étude. Nous remercions aussi Esther Baiwir pour la mise au point de la carte, Eva Buchi et Pierre Swiggers pour les versions allemande et néerlandaise du résumé.

1. V. aussi Gröhler (1913, p. 252), Dauzat/Rostaing (1963 = DauzatR). Le type ne figure ni dans Longnon (1920-1929) ni dans Vincent (1937 = VincentF). Il nous faudra revenir (§2.2.2.a) sur l'absence du nom dans ce dernier ouvrage.

2. V. aussi Carnoy (1948), Herbillon (1986).

respectivement aux noms de lieux en -(I)ACU de l'Auvergne (Dauzat ²1946 : 239-305 = Dauzat) et de la *Belgica prima* (Buchmüller-Pfaff 1990 = BP)³. Il s'agit moins, pour nous, de viser un inventaire exhaustif que de donner une image claire de l'extension de *GAUDIACU dans l'espace où il est attesté et de la variation des formes sous lesquelles il est représenté. C'est dans ce double but que nous joignons au tableau une carte synthétique montrant cette extension et cette variation.

Comme la principale de nos sources, Nègre TGF, classe les noms qui nous intéressent sous treize entrées en les rattachant arbitrairement à trois étymons différents⁴, il n'est pas inutile de rappeler brièvement les changements *réguliers* qui expliquent la différenciation formelle importante de *GAUDIACU en Gaule romane. Ce sont ces changements qui, ordonnés, ont servi à l'extraction des types formels qui structurent le tableau des formes :

- 1° G- devant A reste g- en domaine d'oc, sauf au nord (d'où le type nord-occitan 'Jaujac') et se palatalise en domaine d'oïl, sauf au nord-ouest (d'où les types picard 'Gouy' et normand 'Goué'). En domaine d'oïl, ce changement ne s'est cependant pas effectué lorsque la diphtongue AU avait auparavant évolué en *ou* (ou en *o*) ; cette chronologie différenciée des changements à peu près contemporains que sont la palatalisation, d'une part, l'évolution de la diphtongue AU, d'autre part, explique l'opposition entre le type central 'Jouy' (palatalisation avant évolution de la diphtongue) et le type wallon 'Goyé' (évolution de la diphtongue bloquant la palatalisation⁵).
- 2° D suivi de yod (issu de *i*) entre voyelles passe à la géminée -yy-, qui s'affaiblit en -y- ou \emptyset en domaine d'oïl (types 'Goyé', 'Jouy', etc.), mais se renforce pour aboutir à une consonne palatale en domaine d'oc (types 'Gaujac', 'Jaujac').
- 3° La variation formelle bien connue des produits de -(I)ACU est ici rassemblée sous les types principaux 'i' et 'é' (domaine d'oïl), '-ac' (domaine occitan), '-ieu' (domaine francoprovençal), auxquels s'ajoute le type '-ik' (Belgique néerlandophone), résultant de l'emprunt du nom par les populations franciques avant l'amuïssement du -k- de -IACU.

3. Le type n'est pas attesté en Suisse (nos remerciements s'adressent à Andres Kristol) ; il paraît absent en Allemagne.

4. V. les notes au tableau des formes.

5. On comparera le cas de *GAUDIACU à celui de GALLICA (NUX), continué dans des formes à initiale palatalisée (wallon liégeois *djèye* 'noix') ou non (wallon namurois *gaye*, picard *gôke*) ; FEW 4, 36 ; ALW 6, notice 120 et carte 56.

Sous chaque type, les formes sont citées selon l'ordre géographique suivi par le FEW.

1.2. Tableau

A. a. 'Jouy' [19].

Yvelines *Jouy-en-Josas* (« de Gaugiaco » déb. 9^{ème} s., Polyptique d'Irminon, VincentF §96, p. 41) ; **Yvelines** *Jouy-Mauvoisin* ; **Val-d'Oise** *Jouy-le-Moutier* « Gaudiacum » 11^{ème} s. DR 313) ; **Val-d'Oise** *Jouy-le-Comte* (« granchiam de Joy » 1195, Actes de Philippe Auguste 2, 38) ; **SeineM.** *Jouy-l'Abbaye*, comm. Chenoise (« Gaudiacum » 7^{ème} s., « Joiacum » 1243, les deux DT) ; **SeineM.** *Jouy-le-Châtel* (« Gaudiacus » 971, « Joi » 1154 les deux DT) ; **SeineM.** *Jouy-sur-Morin* (« Joy » 1112, « de Goy » 1145 les deux DT) ; **Aisne** *Jouy* (« Joi » 1147 DauzatR, TGF 9171, « Joiacum » 1184, BP) ; **Oise** *Jouy-sous-Thelle* (« Gaudiacum » v. 1115, « Gois » 1163, « Joi » 1195, « Joiacum » 1204 tous DT) ; **Eure** *Jouy-sur-Eure* (« Gaudiacus » 849 Actes Charles II, 2, 296, « Goiacus » 1025, « Gaudiaci » 1037-43 les deux Ann. de Normandie 1954, 249) ; **EureL.** *Jouy* (« Gauchiacum » 889 Actes Eudes 14, « Gaugiacum » v. 954 DauzatR, les deux TGF 9171, « Joiochum » 1136, « Joeium » v. 1140, « Joy » v. 1200, « Joiacum » v. 1250, BP 262) ; **Loiret** *Jouy-en-Pithiverais* (« Gaudiacus » 11^{ème} s. DauzatR) ; **Loiret** *Jouy-le-Potier* (« Gaudiacus » 875 Actes Charles II, 2, 654, TGF 9171, « Gaudiacus » 1022, « Joiacum Poterii » 1305) ; **Cher** *Jouy* (« Gaudiacum » 7^{ème} s., « Joiacum » 1147, « Johi » 1299, « Joyaco » 1302/1320) BP 262 ; **Yonne** *Jouy* (« Gaugiacus » 692/696 Corpus Christianorum, CXLVIII, A 325, « Joyacum » 16^{ème} s., DauzatR) ; **Marne** *Jouy-lès-Reims* (« Gaugiacus » v. 948, DauzatR) ; **Meuse** *Jouy-sous-les-Côtes* (« villam [...] in pago Wabrinse cognominatam Gaugiaco » 770 (cop.), « Joey » 1152 (cop.), « de Joie » 1247 (or.), « de Joyeyo » 1402 (or.), etc., BP 263) ; **Meuse** *Jouy-en-Argonne* (« Gaugiacum » 916/917 (cop.), « locum nomine Gaudiacum » 10^{ème} s. (cop.), « Joie » 1165 (cop.), « apud Joi » 2^{ème} m. 13^{ème} s. (or.), « apud Joiey » 13^{ème}/14^{ème} s. (or.), etc.) BP 263 ; **Moselle** *Jouy-aux-Arches* (« in Gaudiacum » 745 (cop.), « in villa Gaugiaco » 795 (cop.), « in Gaugegio » 933 (cop.), « in Gaudiaco » 936 (cop.), « fié de Joie » 1263 (or.), « de Joiey » déb. 14^{ème} s. (or.), etc., BP 261). Nègre TGF 9171 ; BP 261-263.

b. 'Joué' [9].

Orne *Joué-du-Bois* TGF 8228 ; **LoireAtl.** *Joué-sur-Erdre* (« de Joseio » 1186 DauzatR) TGF 8230 ; **Sarthe** *Joué-en-Charnie*

(« Gaviaco » 616, « de Gaudiaco » 1186 les deux DauzatR) TGF 8229⁶ ; **Sarthe** *Joué-l'Abbé* (« Gaviacensis vicaria » 900 Actes Charles III 76, « Joiacus » 12^e DauzatR) TGF 8227⁷ ; **MaineL.** *Joué-Étiou* (« Gaudiacus » 6^e s. DauzatR) TGF 8230 ; **Vienne** *Jouhet* (« Johec » 1093, « Jouhé », « Jouhet » 1403 tous DauzatR) TGF 6763⁸ ; **IndreL.** *Joué-les-Tours* (« Gaudiacus » 6^e s. DauzatR, « Jocunciacus » 'latinisation approximative' 898 Actes Charles III, 14, TGF 8230, « Joiacus » 1119, « Joeio » 1236, BP 262) ; **Cher** *Jouet-sur-l'Aubois* (« Joiet », « Johet » 1176 DauzatR) TGF 6775⁹ ; **Côte-d'Or** *Jouey* (« Joy » 1259, « Jouy » 1442 les deux DauzatR). Nègre TGF 8227-8230 ; BP 262.

c. 'Joyeux' [1].

Ain *Joyeux* (« Joiacus » 1070-90 DauzatR) Nègre TGF 8575.

B. a. 'Gouy' [12].

Hainaut arr. Charleroi *Gouy-lez-Piéton* (« Gaudiacus » 980 VincentB 64 (mais Ø Gyss 419), « Goi » 1162/64-1205 Gyss, « ecclesiae de Goy supra Pyethon » 1257 VincentB) ; cf. Carnoy 260, Herbillon 62 ; **Hainaut** arr. Thuin *Ghoy*, dép. Labuissière (« altare de Goieo super Sambram » 1148 VincentB 64 = Gyss 403, « Goi super Sambram » 1203 Gyss) ; **Hainaut** arr. Soignies *Ghoy* (formes orales : *gôwi*, *gôî*) (« de villa Goiaco » 830 (cop. 10^{ème} s.) 'identification douteuse' Gyss 403, « Goy » 1134-1224, « Goica » env. 1185, « Goi » 1223 tous Gyss) ; cf. VincentB 64, Herbillon 59 ; **PCal.** *Gouy-sous-Bellone* (« Gaugiacum » 877 (cop.), « Goi » 1046-1223, « Gohi » 1212, etc. tous Gyss 418-419) TGF 9129, **PCal.** *Gouy-en-Ternois* (« Goi » 1076, « Goui in Ternesio » 1220 les deux Gyss 419) ; **PCal.** *Gouy-en-Artois* (« Gogicum » 11^{ème} s. 'à lire Gogiacum' TGF 9129, « Goi » v. 1144, « Galgiacum » 1154-9, 'hypercorrection pour *« Gaugiacum »' tous DauzatR) ; v. aussi Gyss 418 ; **PCal.** *Gouy-Servins* (« Gois » 1104 DR, « Goi » 1195, « Gohi » 1211, « Goi in Gauelia », les trois derniers Gyss 419, TGF 9129), **PCal.** *Gouy-Saint-André* (« Goi » 1123-1206 Gyss 419) ; **Somme** *Gouy-l'Hôpital* (1042 « Gaudiacum » BP 262) ; **Aisne** *Gouy* (« Goei » 1074, « de

6. Expliqué comme dérivé de *Gavius*.

7. Même explication. — Documentation entièrement différente dans BP 262 : « Gaudiacus » v. 990, « Gaudiaco » 1028, « Joeio » déb. 12^{ème} s.

8. Expliqué comme dérivé de *Jovius* « traité comme **Jovus* ».

9. « Peut-être NP. rom. *Jovius* [...] traité comme **Jovus* + *-acum* ; attr[action] des finales *-et*. »

Goegio » 1104, « Goi » 1183 tous Gyss 418, « Goiacum » 1195 DauzatR) *ibid.* ; **Oise** *Gouy-les-Groseillers* (« Gaudiacus » 1034 DR) ; **SeineMar.** *Gouy* (« Goiacus » 1025 Noms de comm. de Seinemar). — Nègre TGF 9129 ; Gyss.

b. 'Go(u)é' [5].

Namur arr. Namur *Goyet* (forme orale *gòyè*), dép. Mozet (« Goe » 1188 VincentB 64) ; v. Haust Enq. 77, Carnoy 260 ; **Namur** arr. Namur *Goet* (forme orale *gòyè*), dép. Jemeppe-sur-Sambre (« Goeiey deleis Mostiers » env. 1343 VincentB 64)¹⁰ ; v. Haust Enq. 75 ; **Namur** arr. Namur *Goyet* (forme orale *gòyè*), dép. Spy (« Gué » 1120 Carnoy 260)¹¹ ; v. Haust Enq. 79 ; **Manche** *Gouey*, comm. Porbail (« Goie » 12^{ème} s., « Goe » v. 1175 les deux Noms de comm. de la Manche) TGF 7948 ; **Yonne** *Gouaix*, faubourg de Saint-Bris (« Gaudiacus » 6^{ème} s. Noms de lieux de l'Yonne 213) 'attr. des finales *-aix*' TGF 7753. — Nègre TGF 7753, 7948 ; VincentB ; Carnoy.

c. 'Goik' [2].

Limbourg arr. Hasselt *Jeuk*, fr. *Goyer* (« in Goei villa sancti Johannis » 1125 VincentB 64 = Gyss 543, « Goe » 1139—1214, « Gohe » 1147, « Joke » 1188, « Joec » 1213—1218 tous Gyss ; cf. VincentB, Carnoy 354) ; **Brabant** arr. Bruxelles *Gooik* (« villa Gaudiaco » 877 (cop. 15^{ème} s.) VincentB 64 = Gyss 415, « villa Gaudiaca » 897 (cop. 15^{ème} s.), « Goy » 1112 (cop. 15^{ème} s.), « Goiaca » 1136 (cop. 15^{ème} s.), « Goika » 1201 tous Gyss ; cf. VincentB. — VincentB ; Carnoy ; Gyss.

C. 'Jouac' [1].

HVienne *Jouac* (« de Joaco » 1094/1097, « Joac » 1257, « Joat » 1262, « Johac » 1295 Noms de lieux de Haute-Vienne). Nègre TGF 6413¹².

D. a. 'Gaujac' [7].

Gard *Gaujac*, comm. Anduze (« Gaudiacum » 1060, « Gaudiacum » 1247 les deux DT) ; **Gard** *Gaujac* (« Gaudiacum » 1249

10. VincentB identifie par erreur ce lieu-dit comme dépendance de Jemeppe-sur-Meuse ; v. cependant Haust (1941, p. 75).

11. L'identification nous paraît douteuse.

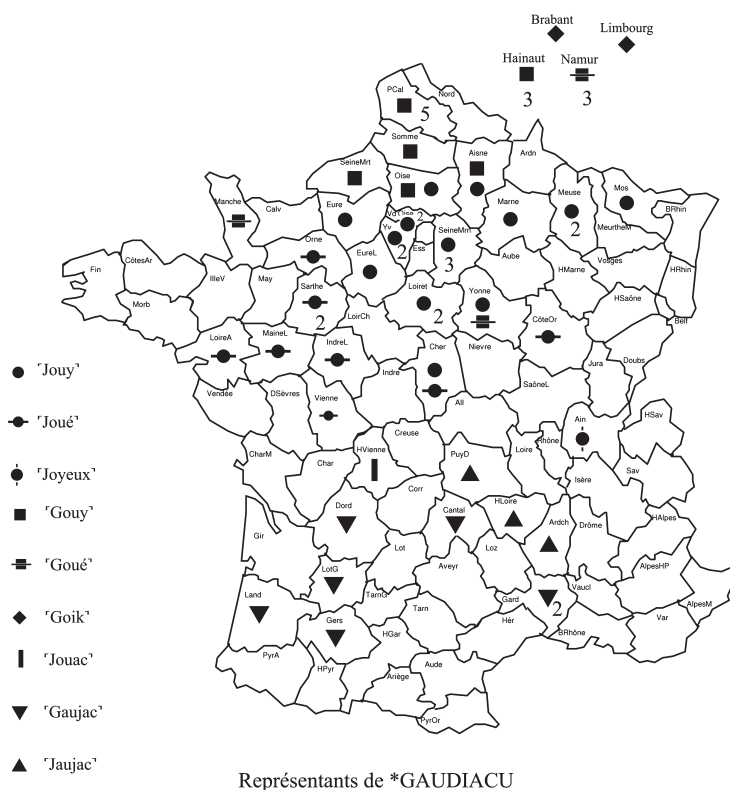
12. Expliqué comme dérivé de *Jovius* « traité comme **Jovus* ». — Le rattachement de cet exemplaire à la série demeure problématique, en raison de l'effacement de *-DY- qu'il suppose.

DauzatR) ; **Cantal** *Gaugeac*, comm. Rouffiac (« Gaujac » Cassini, « Grangeac » 1643 ‘altération de scribe’ Dauzat 270) ; **Dord.** *Gaugeac* (« Gaviac » 1153 DauzatR ‘que l’on peut lire « Gaujac »’) ; **LotG.** *Gaujac* ; **Gers** *Gaujac* ; **Landes** *Gaujacq.* — Nègre TGF 7148 ; Dauzat (1946, p. 270).

b. ‘Jaujac’ [3].

Ardèche *Jaujac* (« Gaudiacum », « Jaugiacum » 1264, Annales du Midi 1930, 237), « de Gauga » 1255, « de Jajat » 1275, « Jaugac » 1464, « Sancti Boniti Gaudiaci » 1516, « de Jaujac » 1573 tous DT) TGF 7171 ; **HLoire** *Josat* (« in aice [domaine] Joiacense » 888, « Jalzac » 14^{ème} s. ‘fausse régression graphique’) Dauzat 270 ; **PuyD.** *Jogeat*, comm. La Chapelle-Marcousse Dauzat. — Nègre TGF 7171 ; Dauzat (1946, p. 270).

1.3. Carte



2. Réfutation de l'étymologie reçue de *GAUDIACU

2.1. *GAUDIACU se donne à première vue comme l'un des nombreux noms latins d'établissements humains, d'un type spécifique à la Gaule, formés par dérivation au moyen du suffixe -ACU sur des anthroponymes latins (parfois d'origine non latine) ; ces noms, dont le modèle de formation remonte à l'Empire, désignaient des propriétés rurales appropriées de façon privée, « enregistrées au cadastre sous un nom officiel qui était ordinairement celui du premier possesseur » (Muret 1930, p. 83 ; v. Chambon 2002b, p. 152)¹³.

La structure formelle de *GAUDIACU invite tout naturellement à proposer : soit une analyse *GAUDI-ACU, de *GAUDIUS, gentilice, suivi de -ACU (suffixe originellement adjectival), selon le modèle originel de formation de cette classe de noms ; soit une analyse *GAUD-IACU, d'un *cognomen* latin ou d'un nom unique en *GAUD- (*GAUDUS, *GAUDA), suivi de -IACU.

La plupart des explications rencontrées dans la littérature relèvent de la première variante de ce schéma. On citera à titre d'exemple : — avec renvoi à GAUDIUS, sans astérisque, ce qui donne à penser que le gentilice *Gaudius* est attesté, VincentB 64 ; Gysseling (1960, p. 403) ; Herbillon (1986, p. 59), qui mentionne l'hypothèse alternative de Carnoy (v. ci-dessous) ; DauzatR 313 ; Nègre TGF (pour une partie seulement des représentants de *GAUDIACU) ; Dauzat (1946, p. 270) ; BP 261 ; — avec renvoi à *GAUDIUS, issu d'un primitif GAVIDIUS : Gröhler (1913, p. 252), suivant d'Arbois (1890, p. 240) ; — avec renvoi à un nom hybride romano-francique : BP 261.

À notre connaissance, le seul auteur à avoir proposé une base lexicale pour *GAUDIACU est Carnoy (1948, p. 246) : « L'abondance de ces noms prouve bien qu'il s'agit d'un dérivé de nom commun : *gaudium* 'joie'. Nous croyons, donc, que **gaudiacum* se disait des 'maisons de plaisance', des 'villas riantes'. » On gardera toutefois présent à l'esprit le fait que cet auteur rattachait à tort un grand nombre de noms en -ACU à des bases lexicales¹⁴.

13. Pour une synthèse à l'échelle de la France, prudente et solidement documentée, v. VincentF p. 70-86 (§174-200) pour les formations remontant à l'Antiquité, 166-169 (§395-398) pour des formations considérées comme datant du Moyen Âge (époque mérovingienne). Vincent se réfère aux travaux classiques de d'Arbois de Jubainville (1890) et de Kaspers (1918). Malheureusement, en dépit du fait qu'il ait exactement reconnu dans les dérivés en -ACU des noms formés pendant l'Antiquité constituant des « témoins de l'appropriation privée du sol en Gaule à l'époque romaine » (VincentF 70, d'après d'Arbois) — donc nécessairement formés en latin —, Vincent range ces noms dans la tranche chronologique de son ouvrage consacrée au « gaulois », plus particulièrement aux « noms [de personne] gaulois dérivés ». Cf. Chambon (2002b, p. 120).

14. Carnoy renvoie, avec des références inexactes, à son étude sur l'« élément sentimental dans les noms de lieux gallo-romains » (Carnoy 1937). — Précisons que

2.2. Fermons sagement une porte avant d'en ouvrir une autre. Il ne s'agit pas, en effet, de *choisir* entre une origine délexicale et déanthroponymique, mais de *montrer* qu'en dépit des apparences (la stricte conformation de *GAUDIACU à la *règle* formant dans le latin de Gaule des noms par dérivation à partir d'un anthroponyme), *GAUDIACU ne peut avoir pour base un anthroponyme. Nous scinderons le raisonnement en deux étapes.

2.2.1. Tout d'abord, est-il exclu de poser un anthroponyme non attesté en tant que base d'un toponyme, en général, d'un toponyme en -ACU, en particulier ? Naturellement non. Il est heureux que les toponymistes contribuent au recensement et à l'analyse des noms de personnes attestés dans les noms de lieux et qu'ils mettent ainsi au jour des noms de personnes qui furent portés dans une aire donnée et à une époque déterminée par la règle de formation des toponymes, dont certains n'ont pas été et ne seront peut-être jamais recensés en dehors de ces toponymes. En vertu de la règle de formation de *GAUDIACU, il est donc recevable de poser une base anthroponymique *GAUDIUS, ou même *GAUDUS, à condition d'indiquer (par l'astérisque) qu'aucune source antique n'atteste ces bases.

Ce n'est pas la grammaire qui fait ici obstacle à la reconstruction, mais l'histoire. En bref, le *problème* de *GAUDIACU tient à son caractère exceptionnel dans sa série, dont il est l'exemplaire le plus attesté et le plus largement répandu, alors qu'aucune base anthroponymique en *GAUD- ne peut être trouvée sur le sol de la Gaule avant la fin du 8^{ème} siècle. Il faut peser la conséquence de cette opposition avant d'envisager les faits en détail. Même si l'explication d'un type toponymique en tant que formation déanthroponymique implique l'individualité de chaque formation (un nom de lieu particulier est dérivé d'un nom de personne particulier), la fréquence haute et la répartition large de *GAUDIACU indiquent la cohésion de l'espace où ce type est attesté en vertu des deux axes qui s'y rencontrent : — celui de la *grammaire toponymique*, car il faut que la règle de formation de tels noms ait été efficiente en un temps donné dans tout l'espace concerné ; — celui du *lexique anthroponymique*, car il faut que l'anthroponyme que l'on s'apprête à poser à la base de chacun de ces noms ait été connu, au moment où cette règle formait des noms, dans tout l'espace concerné, c'est-à-dire depuis Gooik (Belgique flamande) jusqu'à Gaujacq (Landes) et Gaujac (Gard).

Roland (1900, p. 433) s'était lui aussi demandé si *GAUDIACU ne dérivait pas de GAUDIUM, sans toutefois approfondir la question.

2.2.2. Or il est impossible de trouver pour *GAUDIACU une époque historique où auraient coexisté la règle de formation de ce type toponymique et l'élément anthroponymique qui en serait la base, ce qu'il nous faut montrer, en vérifiant d'abord les deux propositions qui fondent notre raisonnement (a, b), ce qui nous conduira à conclure à l'origine non dé(anthroponymique, de *GAUDIACU (c), donc à son origine délexicale (d).

(a) *GAUDIACU est l'exemplaire le plus attesté et le plus largement répandu des dérivés toponymiques en -ACU, qui désignent dans la Gaule antique des établissements humains appropriés de façon privée. — Pour assurer cette proposition, on souhaiterait situer exactement *GAUDIACU dans sa série en comparant, grâce à une source suffisamment sûre, à l'échelle de la Gaule ou à tout le moins de la France, le nombre des représentants de ce type à celui d'autres types bien attestés.

C'est ici le lieu de faire état de l'absence significative de *GAUDIACU dans la *Toponymie de la France* d'Auguste Vincent (Vincent 1937 = VincentF) : alors que le toponymiste belge mentionne six continuateurs de *GAUDIACU dans son opuscule *Les noms de lieux de la Belgique* (Vincent 1927 = VincentB 64 : de GAUDIUS, sans astérisque), il n'en mentionne aucun dans sa grande synthèse sur la toponymie française. Vincent évoque cependant un problème analogue à celui que nous soulevons ici à propos du type *MONTINIACU, qui, avec ses 31 exemplaires recensés (VincentF 80), vient en tête des dérivés en -ACU en l'absence de *GAUDIACU :

« On trouve un grand nombre de noms en *Montan-*, *Montin-* et *-acus* dans toute la Gaule (jusque dans la région flamande de la Belgique : *Montenaken Limb[ourg]*). Or, **Montinius* n'est pas attesté ; *Montanius* ne l'est que 3 fois. Skok, puis Beszard en concluent que le 1^{er} élément est le nom commun *montania* « montagne ». D'Arbois et Gröhler y voient un nom de personne, *Kaspers*, un nom commun, *-acus* résultant d'une transformation analogique de *-etum* (ce qui est impossible à admettre dans tous les cas). » (VincentF 80.)

Ensuite viennent, par ordre décroissant de fréquence, les dérivés de : *Sabinus* (23 exemplaires mentionnés, qui représentent selon Vincent une sélection sur une trentaine d'exemplaires) (VincentF 83) ; de *Paulius* (20) (ibid. 81) ; de *Campanius* (18) (ibid. 74) ; de *Albinus*, *Marcellius*, *Quintius* (tous trois 15) (ibid. 72, 79, 82) ; de *Blandius*, *Julius*, *Marcus* (tous trois 14) (ibid. 73, 77, 79). Tous ces gentilices sont bien attestés. À titre purement indicatif, dans Nègre TGF, où l'on n'est jamais sûr d'avoir cerné la matière, les représentants de MONTINIACUS / MONTANIACUS (« du NP rom. *Montanius* ») sont au nombre de 62 (TGF 9325, 9327) ; ceux de SABINIACUS (« du NP rom. *Sabinus* ») au nombre de 28 (TGF 9515).

Vincent, qui offre à nos yeux la meilleure synthèse sur les toponymes en -ACU à l'échelle de la France (et de la Galloromania), qui introduit le lecteur à la difficulté soulevée par les noms dont le radical ne peut être identifié avec aucun nom antique attesté (VincentF 70) et à la difficulté supplémentaire posée par un nom tel que *MONTINIACU / *MONTANIACU, très largement attesté alors que sa base présumée ne l'est pas ou ne l'est que faiblement (VincentF 80), a nécessairement vu le problème posé par *GAUDIACU, type dont il avait étudié les représentants belges en les rattachant sans examen approfondi à GAUDIUS, sans astérisque, alors que ce nom ne peut être trouvé dans les sources canoniques de l'anthroponymie latine antique (Schulze 1904 est systématiquement cité dans VincentF). Nous tirons de cet étonnant silence que Vincent n'a pas voulu aborder le problème de *GAUDIACU dans la *Toponymie de la France*.

(b) Aucune base anthroponymique en *GAUD- ne peut être trouvée sur le sol de la Gaule avant la fin du 8^e siècle. — Selon Marie-Thérèse Morlet, les noms *Gaudius* (depuis 791, Cartulaire de l'abbaye de Cormery [Indre-et-Loire, environs de Tours]) et *Gaudia* (depuis le Polyp-tique d'Irminon [Paris, abbaye de Saint-Germain des Prés, avant 829] ou peu avant) sont des noms dérivés de noms communs, des *signa*, formés sur le substantif *gaudium* 'joie intérieure', « adopté[s] par les chrétiens, car il[s] exprimai[en]t la joie spirituelle du chrétien » (Morlet NPG 2, 55)¹⁵ ; aux côtés de *Gaudius* et *Gaudia*, on trouve *Gaudiosus*, *Gaudiosa* (dp. 9^{ème} s.), qui sont clairement des dérivés adjectivaux de *gaudium*, *gaudia*, ce qui assure cette interprétation. Il est évidemment hors de question de poser le nom médiéval chrétien *Gaudius* à l'origine d'un dérivé pan-galloroman en -ACU remontant à l'Antiquité.

Peut-on contourner la difficulté en posant, à la suite de Monika Buchmüller-Pfaff (1990, p. 262), que *GAUDIACU aurait pour base un nom de personne hybride romano-francique (« rom.-frk. Mischbildung »), nom dont elle n'indique pas la forme hypothétique ? On le pourrait, éventuellement, si *GAUDIACU n'était attesté que dans la Belgica, mais une telle hypothèse ne tient pas si l'on considère l'extension pan-galloromane de *GAUDIACU.

(c) En dépit de sa grammaire, *GAUDIACU ne saurait être d'origine déanthroponymique. — Formellement, *GAUDIACU s'intègre certes dans la riche famille des dérivés latins en -ACU à base anthroponymique

15. Pour l'intégration de *Gaudius* parmi les nouveaux *cognomina* en -ius, -ia dérivés de noms communs, caractéristiques du latin tardo-antique, v. en particulier Kajanto (1965, p. 115-117) ; pour le rendement de *gaudium* comme base de dérivation de ces formations, v. ibid. p. 102, 260.

ayant servi à désigner, dans la Gaule antique, des *villae* du nom de leur propriétaire. Mais l'histoire contredit ce rattachement, parce que le nom **Gaudius*, qui devrait avoir été fréquent s'il était à l'origine d'une telle quantité de noms de lieux, n'est pas connu, même faiblement, dans la Gaule antique.

(d) *GAUDIACU a donc une origine lexicale. — Si on ne peut pas poser à l'origine de *GAUDIACU le nom propre que sa grammaire et sa diffusion autorisent (un nom de personne largement connu), alors ce type a pour base un nom commun.

2.3. Au terme de cette réfutation, nous considérons comme acquis que *GAUDIACU s'est formé dans le lexique général, en marge du lexique toponymique, dont il met en œuvre une règle de formation, mais à partir d'un mot du lexique général et non à partir d'un nom propre.

3. Datation de *GAUDIACU

3.1. On a vu, dans ce qui précède, l'utilité de la mise en regard des données *grammaticales* (relatives à la structure des formes) et des données *historiques* (relatives à l'emploi des formes). Nous nous servirons de la même approche pour dater la formation de *GAUDIACU.

(a) Quant à la structure, *GAUDIACU, en tant que dérivé en -ACU, se donne comme une formation antique, éventuellement tardo-antique, peut-être même altimédiévale¹⁶. Cependant, ce que nous tenons désormais pour acquis, à savoir l'origine délexicale de *GAUDIACU, modifie essentiellement la façon dont nous devons nous représenter la genèse des noms qui représentent ce type, car il n'y a pas eu *polygenèse* (un nom de lieu particulier formé à chaque fois sur un nom de personne particulier), mais *monogenèse* (une seule formation dans le lexique suivie d'une diffusion et d'une cristallisation dans le lexique toponymique).

(b) Or, cette diffusion / cristallisation a dû être hâtive et rapide, ce que l'on peut tirer de l'aire où est attesté *GAUDIACU, laquelle manifeste la cohésion de l'espace concerné, à savoir l'ensemble de la Gaule, au moment de la création du type. Afin de reserrer la datation, il nous faut centrer plus particulièrement notre attention sur le nord de cet espace, qui concerne les régions romanisées les dernières (au premier siècle au plus tôt) et perdues les premières (au début du quatrième siècle au plus tard) (Brulet 2008, p. 238-260). *Gooik* et *Jeuk*, désignent en effet deux localités de la Belgique néerlandophone

16. V. ci-dessus, n. 13 ; Buchmüller-Pfaff (1990, p. 25-27).

(respectivement provinces de Brabant et de Limbourg), un territoire que l'on doit considérer comme perdu par Rome en 300 au plus tard, même si des îlots bilingues ont dû subsister au-delà de cette date. La forme de ces noms témoigne elle-même de leur emprunt par les populations germaniques avant l'amuïssement du *k* de -(I)ACU¹⁷.

3.2. Faisons le point avant d'aborder l'étape suivante. *GAUDIACU, type onomastique d'origine délexicale, créé en marge des dérivés déanthroponymiques latins en -ACU désignant des terres appropriées de façon privée, s'est formé et diffusé du nord au sud de la Gaule entre le premier siècle de notre ère et la fin du troisième siècle. Ce type toponymique peut être considéré comme un indice de la cohésion de l'espace où il est attesté, c'est-à-dire de la Gaule dans son ensemble, au moment de sa création, donc pendant le Haut-Empire.

DEUXIÈME PARTIE

4. Position du problème

4.1. Ce que nous voulons connaître à présent, c'est le sens de *GAUDIACU, lexème à la base de *GAUDIACU. Mais on voit qu'ainsi posée, la question ne peut recevoir de solution :

(a) Parce que la règle de dérivation à l'origine de ce lexème n'appartient pas au lexique général, mais seulement au lexique onomastique, *GAUDIACU ne peut être comparé à aucun lexème de même formation.

(b) Parce que, si l'on identifie, selon une hypothèse raisonnable, le radical de *GAUDIACU au radical latin *gaudia* 'joie', *gaudere* 'jouir', on ne peut qu'*inventer* le sens qu'aurait ce radical dans *GAUDIACU, puisque ce lexème n'est attesté que comme nom propre¹⁸.

Au plan sémantique, il y a donc deux inconnues en *GAUDIACU, liées aux deux éléments de formation de ce mot construit.

4.2. Il est cependant possible de parvenir indirectement au but que nous nous assignons en déterminant d'abord la valeur de désignation de *GAUDIACU, ce qui revient à étudier l'emploi toponymique de

17. D'après La Chaussée (1976, p. 158), *k* dans -ACU, sonorisé puis spirantisé, aurait disparu dans le courant du 5^e siècle.

18. Pour un exemple d'invention, v. ci-dessus §2.1 et n. 14 (hypothèse de Carnoy).

*GAUDIACU. C'est la voie que nous choisissons d'emprunter, en répondant successivement à trois questions, mettant en œuvre trois démarches :

- 1° Quelle est la valeur de désignation de *GAUDIACU, en d'autres termes, quelle classe de référents désignait ce lexème marginal attesté seulement dans le toponyme *GAUDIACU ? — Il s'agira, en premier lieu, d'intégrer *GAUDIACU dans une structure onomastique en montrant la place qu'occupe ce toponyme dans le « système latin de dénomination des localités » (Chambon 2002b) (§5).
- 2° Quelle est la valeur sémantique de *GAUDIACU ? — Il s'agira, une fois connue la valeur de désignation de *GAUDIACU, d'insérer ce mot construit dans une structure lexicale en identifiant la valeur sémantique de son radical (§6).
- 3° Quelle est la valeur de la dérivation en -ACU dans *GAUDIACU ? — Il s'agira en dernier lieu d'expliquer cette formation marginale, considérée ici comme un *clone* de la dérivation en -ACU.

5. Intégration de *GAUDIACU dans une structure onomastique

5.1. Expliquer un toponyme, c'est l'intégrer dans une structure de désignations et dans une histoire de ces structures et du matériel linguistique qui les actualise.

Le cadre interprétatif qui s'impose pour aborder la question de l'étymologie de *GAUDIACU, telle qu'elle vient d'être posée, est le cadre typologique-historique élaboré pour la toponymie latine de la Gaule dans l'essai « Sur le système latin de dénomination des localités (toponymie de la Gaule) » (Chambon 2002b). Résumons en cinq points les raisons qui motivent ce choix :

- 1° L'article cité édifie une structuration cohérente et simple de l'ensemble du matériel toponymique de la France attribuable au latin de l'Antiquité, révisant la présentation qu'en fait le manuel, riche et préorganisé, du toponymiste belge Vincent (1937 = VincentF).
- 2° La typologie proposée est proprement linguistique et fait apparaître un « système de dénomination »,
- 2° tout en faisant apparaître la corrélation étroite entre ce système et la structure hiérarchique, à fondement juridique, administratif et économique, des établissements humains désignés.
- 3° Elle organise, en effet, l'ensemble des noms de localités en fonction d'un double jeu de critères, respectivement en ordonnée et en abscisse dans le tableau repris ci-dessous, le second subordonné au premier : le premier critère renvoyant à la base qui

est à l'origine du nom et délimitant six classes de toponymes (a-d') ; le second critère constitué par quatre traits distinctifs des classes de référents désignées par ces classes de toponymes, traits relatifs à l'instance économique (établissement agricole / non agricole), à l'instance juridique (privé / non privé), à l'orientation fonctionnelle (sans fonction collective / avec fonction collective) et à la morphologie (sans caractère urbain / avec caractère urbain) des établissements (Chambon 2002b, p. 128) :

		établ. agricole	propr. privée	ss fonct. collective	ss caractère urb.
A	(a) dé-anthr.	+	+	+	+
	(d) dé-ethniques (barbares)	+	-	+	+
	(b) délexicaux	-	+/-	-	+/-
B	(c) déthéonymes	-	-	-	+
	(e) déhydronymes	-	-	-	+/-
	(d') dé-ethniques (indigènes)	-	-	-	-

- 4° Elle fait correspondre à la macro-classe des toponymes prédiaux déanthroponymiques (noms de *villae*) l'un des pôles de cette organisation scalaire, où elle apparaît comme la « classe de référence marquée » (+ partout) (ibid., p. 128).
- 5° Elle évoque comme corollaire de cette opposition principale entre toponymes déanthroponymiques (macro-classe A ; traits /privé/ et /non collectif/), dont le noyau est constitué par les toponymes prédiaux en -ACU, et tous les autres toponymes (macro-classe B ; traits /public/ et/ou /collectif/), parmi lesquels dominent les toponymes délexicaux, les prémisses d'une solution pour le problème fréquemment soulevé des toponymes en -ACU dont la base ne serait pas un anthroponyme :

« Un corollaire de notre hypothèse voudrait que les noms de lieux délexicaux en -ACU qui ont fait couler, on le sait, beaucoup d'encre, et les déhydronymiques en -ACU aient possédé à l'origine une dénotation collective / publique (ibid., p. 127). » [Nous interprétons : collective et/ou publique.]

5.2. Considérant *GAUDIACU en tant que toponyme latin formé en Gaule dont la base est un lexème, il convient à présent de situer ce toponyme dans le cadre de référence, en montrant quel(s) trait(s) se trouve(nt) inversé(s) dans *GAUDIACU par rapport à ceux de la classe à laquelle sa structure formelle (donnée) le rattache, mais à laquelle sa base lexicale (inconnue) l'empêche d'appartenir.

Il n'est pas douteux que, comme tous les dérivés en -ACU, *GAUDIACU a désigné des établissements agricoles (+), sans fonction collective (+) et sans caractère urbain (+) ; pas douteux non plus que, non formé sur un nom de personne, il ne pouvait désigner un bien privé (-). La définition en traits de *GAUDIACU l'assimile par conséquent à la classe, immédiatement inférieure dans la hiérarchie des désignations, des « déethniques barbares », noms auxquels correspondent, quant au type d'établissement, certaines terres restées propriété de l'état, mais mises en valeur pour celui-ci par des lètes ; on sait en effet que les lètes, Germains intégrés par l'Empire, étaient installés sur des terres du fisc qui « étaient enlevées du cadastre, diminuant d'autant l'impôt de la Cité » (Kerneis 1998, p. 110-112, cité par Chambon 2002, p. 123). Du point de vue formel, les « déethniques barbares » ont pour base le nom du peuple d'origine des lètes et, pour marque de la dérivation toponymique, soit le génitif, soit un petit ensemble de suffixes dont les plus fréquents sont les suffixes collectifs atones -IA et -ICA (par exemple *ALAMANNIA, *ALAMANNICA).

5.3. Considérant *GAUDIACU, base lexicale du toponyme *GAUDIACU, nous déduisons :

- 1° que ce nom commun, formé sur le modèle de la classe des noms de lieux déanthroponymiques en -ACU mais en marge de cette classe, est une désignation des établissements ruraux mis en valeur par des lètes, Germains assimilés et favorisés par l'Empire : en termes de *traits définitoires*, la classe des référents de *GAUDIACU, attesté dans *GAUDIACU, s'identifie à celle des « déethniques barbares » ;
- 2° que la spécificité de *GAUDIACU par rapport à l'ensemble des « déethniques barbares » réside dans le *mode de désignation* qui s'y actualise : en effet, le radical de ce nom ne faisant pas référence à l'ethnie d'origine de l'occupant des terres, il ne peut faire référence qu'au caractère « létique » de l'implantation.

Cette double déduction nous conduit à considérer *GAUDIACU comme une désignation générique (2°) des terres létiques (1°).

6. Insertion de *GAUDIACU dans une structure lexicale

6.1. Expliquer un mot construit revient à identifier ses composantes et la règle de sa formation.

Au moment où il se forme dans le latin des 1^{er}-3^{ème} siècles, *GAUDIACU est de toute évidence un mot motivé : son suffixe est un suffixe connu, sa règle de formation est une règle connue, son radical

est un lexème connu. C'est ce lexème qu'il s'agit à présent d'identifier en tenant compte de ce qui a été trouvé, à savoir la valeur de désignation de *GAUDIACU.

6.2. S'il semble raisonnable d'identifier ce radical avec celui de latin *gaudium* 'joie', il semble en revanche déraisonnable de poser aucun lien direct entre le sens de *gaudium* et la valeur de désignation de *GAUDIACU, à savoir 'terre létique'.

C'est un lien indirect que nous proposons de reconstruire entre GAUDIUM et *GAUDIACU, en considérant les relations lexicales étroites existant dans le latin de l'Antiquité : 1° entre la famille dont *gaudium* 'joie' est le centre et celle dont *laetus* 'joyeux' est le centre, d'une part ; 2° entre les deux homonymes que sont *laetus*¹ 'joyeux' et *laetus*² 'lète', d'autre part.

(a) Envisageons la première relation. — L'analyse du sémantisme de lt. *gaudium* 'joie' implique la mise en relation de ce mot et de la famille dont il est le centre avec la famille dont *laetus* 'joyeux' est le centre et *laetitia* 'joie' le dérivé abstrait. Si l'on néglige des variations qu'expliquent des systèmes de valeurs différenciés¹⁹ pour atteindre ce qui est commun, *gaudium*, connoté positivement par rapport à *laetitia*, se définit comme 'joie supérieure, joie parfaite'. Terme de référence, *gaudium* deviendra terme général, ce que montre la continuation romane de ce mot : GAUDIUM (d'où GAUDIA, féminin issu du neutre pluriel, en domaine français) est pan-roman sauf roumain, tandis que LAETITIA ne se continue qu'en français, ancien portugais et galicien. Cependant *gaudium* n'a pas de dérivé adjectival, si ce n'est le dérivé tardif et expressif lt. chrétien *gaudibundus* 'transporté de joie' (3^{ème} s., Carthage, saint Cyprien), auquel peuvent être ajoutés deux dérivés tardifs attestés seulement par le relais des anthroponymes *Gaudiosus* (4^{ème} s., Syracuse, Flavius Vopiscus) et *Gaudius* (sur lequel v. ci-dessus, §2). Aussi est-ce *laetus* 'joyeux' qui est le terme de référence et le terme général, ce qu'indique la large continuation romane de ce mot (REW 4848).

Ainsi, *gaudium* et *laetus* sont étroitement associés dans le lexique latin antique, non seulement parce qu'ils appartiennent au même champ sémantique, mais parce que les deux mots occupent en tant que termes généraux les positions respectives de nom et d'adjectif.

19. La valeur propre de *gaudium* est commentée par Cicéron, qui l'envisage dans le cadre d'une double opposition : *gaudium* 'joie raisonnable, intérieure et durable' s'oppose à *voluptas* 'joie sensuelle ; aussi joie spirituelle', ainsi qu'à *laetitia* 'joie manifeste, éclat de joie' (Cic., *Tusc.* 4, 13 ; *Fin.* 2, 13). Lucrèce emploie *gaudium* au sens de 'joie sensuelle' (LUCR. 4, 1205). Les auteurs chrétiens l'utilisent au sens de 'joie spirituelle' (v. Blaise 1954, s.v.).

(b) Envisageons à présent la seconde relation. — Il y a en latin classique deux homonymes *laetus*. Le premier est *laetus*¹ adj. ‘gras (des animaux, des terres, etc.)’, dans ce sens originel terme de la langue rustique, puis ‘à l’aspect riant, joyeux (notamment des personnes)’, dans ce sens terme de la langue commune (v. Ernout-Meillet 1985, p. 337-338). Le second est *laetus*² n.m. ‘lète’, mot emprunté au germanique (v. Ernout-Meillet 1985, p. 338), dans l’histoire duquel il nous semble utile de distinguer nettement deux périodes, correspondant à deux phases d’emprunt successives (ce qui n’est pas explicitement fait par Wartburg, dans FEW 16, 463, *LET-). La première phase, qui doit seule nous retenir ici²⁰, concerne lt. antique *laetus* ‘individu étranger (d’origine germanique) auquel l’Empire romain confie des terres à mettre en valeur à son profit’, mot dont les contours sémantiques et référentiels se définissent au sein du droit romain (cf. déb. 5^{ème} s., Codex Theodosianus)²¹. Il est important de noter que, lors de l’emprunt, le mot a été assimilé à l’adjectif autochtone *laetus*¹, par un processus relevant de ce qu’il est convenu d’appeler *étymologie populaire*, mais ressortissant certainement ici à une initiative consciente de la classe dirigeante, qui désignait ainsi comme « riants, joyeux » les individus qu’elle favorisait. Le substantif *laetus*² ne laisse, semble-t-il, pas de trace dans le lexique général ou toponymique, mais l’adjectif qui en dérive, LAETICUS ‘létique, attribué à des lètes (d’un territoire)’, formé avec le suffixe -ICUS caractéristique des « déethniques barbares » (v. ci-dessus, §5.1), subsiste en toponymie dans le nom *Liège* (ville de Belgique francophone, chef-lieu de la province du même nom), issu de *LAETICA s’appliquant à un substantif féminin sous-entendu²².

La double relation qui vient d’être montrée nous autorise à identifier dans le radical de *GAUDIACU ‘terre létique’ le lexème, attesté seulement dans ce dérivé, *GAUDIUS ‘lète’, par le biais de la mise au jour d’un mécanisme de *dérivation synonymique* que nous pouvons résumer comme suit :

20. La seconde phase concerne lt. haut-médiéval *litus*, *letus*, *laetus* ‘individu appartenant à une classe intermédiaire entre celle des hommes libres et celles des serfs’ (dp. Loi salique), mot dont les contours sémantiques et référentiels se définissent au sein du droit germanique (v. Niermeyer 2001, p. 616-617) ; de *litus*, *letus* dérive l’adjectif lt. haut-médiéval *liticus*, *leticus* dont est issu fr. *lige*, adj., ‘qui est tenu à un dévouement absolu envers son seigneur (d’un vassal)’ (dp. Roland), etc., terme central du droit féodal auquel se rattache toute la descendance romane de l’emprunt ; v. FEW 16, 463, LET-.

21. Sur l’institution des lètes, colons établis de façon héréditaire et inaliénable par l’État romain sur des terres publiques, normalement situées aux abords de routes ou de postes défensifs, v. Pugliese-Carratelli 1986.

22. Nous reviendrons de façon plus approfondie sur cette question dans une autre étude.

- 1° *laetus*² ‘lète’, assimilé à *laetus*¹ ‘joyeux’, génère **gaudius*² ‘lète’, par référence à *gaudium* ‘joie’, dont le dérivé par simple transfert de classe est **gaudius* (cf. le nom latin haut-médiéval *Gaudius*) ;
- 2° **gaudius* ‘lète’ constitue la base de **GAUDIACU* ‘terre de lète’, nom commun formé en marge des dérivés toponymiques en -ACU à base anthroponymique, ce mot actualisé seulement dans le type toponymique **GAUDIACU*, largement représenté dans toute la Gaule.

6.3. En somme, un mot désignant de façon générique des terres confiées par l’État romain à des « étrangers » (mot formé dans le lexique mais prêt à se cristalliser en toponymie, parce qu’il a été formé dans ce but), **GAUDIACU*, se fonde sur un mot désignant de façon générique ces « étrangers » (mot formé dans le lexique mais prêt à se soumettre à une règle de formation en tant que quasi-anthroponyme, parce qu’il a été formé dans ce but), **GAUDIUS*.

On voit tout d’abord que, dans la démonstration qui précède, l’explicitation des relations onomastiques (identification de la structure typologique-historique dans laquelle **GAUDIACU* s’est formé) et celle des relations lexicales (identification de la structure lexicale dans lequel **GAUDIUS* s’est formé) se soutiennent mutuellement, et l’on voit aussi que la première identification devait précéder la seconde : le passage par la référence était ici indispensable.

On comprend ensuite que cette double création implique un niveau élevé d’élaboration mettant subtilement en œuvre des ressources particulières de la langue, tant au plan lexical (dérivation synonymique) qu’au plan onomastique (*clonage* d’un schéma dérivationnel).

On découvre enfin, à travers tout ce qui a été mis au jour, que le milieu créateur de **GAUDIACU* n’a pu être que l’État romain, au moment où une administration puissante et centralisée permettait à celui-ci de diffuser à large échelle une désignation générique discrètement condescendante des terres sur lesquelles il installait des étrangers nouvellement intégrés à l’Empire.

7. Insertion de **GAUDIACU* dans une structure morphologique

7.1. Expliquer la règle de formation à l’origine d’un mot construit revient à déterminer l’ensemble des mots formés par cette règle.

Jusqu’ici, notre attention s’est portée sur **GAUDIACU* en tant qu’unité, afin de déterminer la valeur de désignation (§5) et la valeur sémantique (§6) de cette unité. Il nous faut à présent nous élever à un

niveau plus général, afin d'examiner une question que nous formulons ainsi : Existe-t-il une règle de dérivation au moyen du suffixe -ACU différente de celle qui forme des noms de terres appropriées sur la base du nom du possesseur de la terre ? Par conséquent, existe-t-il *un autre suffixe* -ACU que celui qui est l'instrument de la règle qui vient d'être énoncée ? Si oui, à quelle règle associer cet instrument ?

« Les noms de lieux délexicaux en -ACU [...] ont fait couler beaucoup d'encre » (Chambon 2002b, p. 127 ; v. contexte de la citation supra). Il semble pourtant, d'une part, que la question de l'existence de ces « noms de lieux délexicaux en -ACU » n'a jamais été véritablement posée, d'autre part, que le cas de *GAUDIACU offre un point d'observation qui permet de considérer cette question de façon simple et adéquate.

7.2. Nous procéderons en trois temps.

7.2.1. En premier lieu, il nous faut expliciter le mot *clonage*, annoncé par le titre de cet article, qui nous servira à désigner — dans l'attente d'un terme peut-être plus adéquat — l'ensemble des dérivations en -ACU opérées sur des bases qui ne sont pas des anthroponymes.

Si nous revenons sur notre cheminement, nous voyons qu'en *GAUDIACU / *GAUDIACU nous avons identifié le suffixe unique de fonction exclusivement toponymique -ACU, tout en montrant en quoi la dérivation dont ce mot était le produit ne relevait pas de la règle ordinaire de dérivation par ce suffixe (base non anthroponymique) ; c'est précisément le constat de cette discrédance qui nous a permis d'identifier la classe de référence désignée par *GAUDIACU (inversion du trait + privé), puis la valeur sémantique de ce mot. Sans l'identification du formant -ACU comme unique, donc instrument d'une règle de dérivation unique, nous ne pouvions construire ce raisonnement, donc parvenir à ce résultat.

Avec *GAUDIACU, nous avons bien affaire à un lexème, formé une seule fois puis diffusé et immédiatement cristallisé dans un ensemble assez considérable de noms de lieux. Cependant, la nature lexématique de *GAUDIACU est limitée *ab origine ad finem*, pour la double raison que : (a) *GAUDIACU n'a pas d'existence lexicale ; (b) il n'existe aucun lexème en -ACU en dehors de ceux qu'attestent les noms de lieux.

C'est pour cette double raison qu'il faut considérer *GAUDIACU, ainsi que tous les dérivés en -ACU à base non anthroponymique, comme des *clones* d'une règle unique de dérivation propre au lexique onomastique toponymique.

Nous définirons donc ce *clonage* comme un mode de création marginal, mobilisant une règle de haut rendement dans le domaine de la dérivation toponymique, mais détournant cette règle en l'appliquant à une base non prévue par la règle, ce qui a pour effet de modifier le fonctionnement dénotatif de la formation. Le cas que nous venons d'étudier en profondeur montre que ce détournement a pour corollaire une inversion de la valeur dénotative : lorsqu'un dérivé n'a pas pour base un nom propre de personne, ce qu'il désigne n'est pas un bien approprié de façon privée, mais un bien public.

7.2.2. Il est à présent possible de dresser la typologie des dérivés toponymiques en -ACU en classant ceux-ci en fonction de leur distance plus ou moins grande par rapport au noyau de la classe, les noms de lieux à base anthroponymique.

Si l'on prend en considération la base du dérivé, on exposera l'organisation de la classe des dérivés toponymiques en -ACU de la manière suivante :

Base = NP (sous-classe 1) \Leftrightarrow base = \sim NP (*clones*).

Base = NL (spécialement hydronyme) (sous-classe 2) \Leftrightarrow base = \sim NL.

Base = appellatif de référence immédiate (sous-classe 3) \Leftrightarrow base = \sim appellatif de référence immédiate (sous-classe 4).

Où \Leftrightarrow se lit « s'oppose à ».

Dans la sous-classe 1 s'intègrent les dérivés déanthroponymiques formant le noyau de l'ensemble et l'écrasante majorité des formations. Dans la sous-classe 2 se placent un petit nombre de dérivés déhydronymiques, certains identifiés comme tels par Mulon (1985) ; dans la sous-classe 3, un très petit nombre de dérivés délexicaux formés *ad hoc*, dont le type est lt. *ALNACU, fonctionnant dans un contexte toponymique particulier, comme quasi-équivalent de *ALNETU 'lieu où abondent les aulnes'. La sous-classe 4 est celle de *GAUDIACU, dont relève aussi *NOVALIACU et dont pourraient relever quelques autres unités à découvrir.

L'organisation de la classe au plan formel et référentiel s'envisage donc comme suit :

{1} \Leftrightarrow {2, 3, 4} : règle \Leftrightarrow clonage de la règle, ce qui correspond sur le plan de la dénotation des noms à l'opposition privé \Leftrightarrow \sim privé, donc public ;

{1, 2} \Leftrightarrow {3, 4} : base nom propre \Leftrightarrow \sim base nom propre, donc nom commun ;

{1, 2, 3} \Leftrightarrow {4} : désignation de référence immédiate \Leftrightarrow désignation de référence générale.

Cette typologie révèle un gradient d'onomasticité \Leftrightarrow lexicalité entre deux pôles : celui de la règle d'une part (sous-classe 1), celui du

clonage le plus abouti d'autre part (sous-classe 4), où l'unité est détachée dès sa formation de l'espace référentiel dans lequel elle fonctionne, ce qui la fait appartenir de droit au lexique général, tout en étant maintenue fonctionnellement dans le seul emploi de nom propre, ce qui en fait un proto-lexème, un quasi-lexème.

7.3. De cette analyse découlent un ensemble de conséquences pratiques, que nous résumerons en forme de règles de bonne conduite :

- 1° Étudiant un dérivé toponymique en -ACU, il faut rapporter ce dérivé à un nom de personne (sous-classe 1) ou faire la preuve que la base de la dérivation ne peut pas être un nom de personne. Pour cerner le petit ensemble des *clones* des dérivés en -ACU (sous-classes 2, 3, 4), *il faudra toujours passer par cette procédure négative* (cf. ci-dessus §2).
- 2° Si un nom de lieu, en particulier un hydronyme (cf. Mulon 2005), est posé à l'origine du dérivé (sous-classe 2), il convient de faire la preuve que cet hydronyme a existé dans l'univers immédiat du dérivé au moment de la formation de celui-ci.
- 3° Si un appellatif de référence immédiate (par exemple lt. *ALNACU, dérivé de lt. ALNUS 'aune', fonctionnant comme lt. *ALNETU 'lieu où abondent les aunes') est posé à l'origine du dérivé (sous-classe 3), il convient d'expliquer la valeur de la dérivation dans l'univers de désignation immédiat du nom dérivé²³.
- 4° Si un appellatif de référence non immédiate (par exemple lt. *GAUDIACU, actualisé seulement dans *GAUDIACU, ou lt. *NOVALIACU, actualisé seulement dans *NOVALIACU, auquel se rattachent les nombreux *Neuilly, Noillac*, etc.²⁴), est posé à l'origine du dérivé (sous-classe 4), il convient de *rechercher la valeur de désignation générale et le sens de ce lexème*²⁵.

23. C'est à cette démonstration que se livre Chambon (2002a, p. 110-111) à propos de *Aulnat* (Puy-de-Dôme, canton de Clermont-Ferrand ; *Alnag* 959, *Alnaco* ca 950-960), localisé au sein d'un réseau dense de *villae* nommées par des dérivés déanthroponymiques en -ACU, mais en bordure de cette zone et à proximité immédiate d'un *Noulhat* (relevant de la sous-classe 4) ; le dérivé lt. *ALNACU apparaît comme doublement marqué, non seulement en tant qu'exception à la règle de dérivation déanthroponymique des dérivés en -ACU, mais aussi en tant que formé sur un « notable archaïsme lexical », lt. ALNUS, alors que Aulnat se situe dans l'aire où s'est fixé le mot désignant l'aulne emprunté au mot gaulois *VERNO-.

24. Lt. *NOVALIACU, qui ne peut remonter à un **Novalius* sans existence en latin, a été expliqué de façon convaincante en tant que dérivé de lt. NOVALE m. 'terre nouvellement défrichée' ou NOVALIA n. pl. 'id.' ; v. Dufour (1950) ; Chambon (2002a, p. 109-110) ; cf. Nègre TGF §6357.

25. La démarche devrait être tentée pour lt. *MONTINIACU, actualisé seulement dans *MONTINIACU, à propos duquel s'était interrogé VincentF 80 ; cf. ci-dessus, §2.2.2 sous (a).

C'est cette dernière démarche, tentée ici, qui nous a permis de donner un coup de projecteur sur la classe des *clones* des dérivés toponymiques en -ACU à base anthroponymique, de mettre au jour le processus de *clonage* à l'origine de cette classe et d'en esquisser la typologie.

Marie-Guy BOUTIER
Université de Liège

Références et abréviations bibliographiques

- ALW 6 = BOUTIER M.-G., COUNET M.-Th. et LECHANTEUR J., 2006 : *Atlas linguistique de la Wallonie. Tome 6. La terre, les plantes et les animaux (1^{re} partie)*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège.
- ARBOIS DE JUBAINVILLE H. d', 1890 : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, Paris, Thorin.
- BLAISE A., [1962] : *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Turnhout, Brepols, s.d.
- BP = Buchmüller-Pfaff, M., 1990 : *Siedlungsnamen zwischen Spätantike und frühem Mittelalter. Die -(i)acum-Namen der römischen Provinz Belgica Prima*, Tübingen, Niemeyer.
- BRULET R. (dir.), 2008 : *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Racine.
- CARNOY A., 1937 : « L'élément sentimental dans les noms de lieux gallo-romains de Belgique », *L'Antiquité classique*, 6, p. 27-34.
- CARNOY A., 1948 : *Origines des noms des communes de Belgique y compris les noms des rivières et principaux hameaux*, Louvain, Editions Universitas (2 vol.).
- CHAMBON J.-P., 2002a : « Archéologie et linguistique : aspects toponymiques de la romanisation de la Gaule à la lumière de travaux récents concernant la Grande Limagne », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 97, p. 95-122.
- CHAMBON J.-P., 2002b : « Sur le système latin de dénomination des localités (toponymie de la Gaule) », *Revue de linguistique romane*, 66, p. 119-130.
- CHAMBON J.-P., 2005 : « Zones d'implantation publique au haut Moyen Âge précoce dans le nord de la cité de Besançon. L'apport de l'analyse diachronique des noms de lieux », in D. Hagermann, W. Haubrichs, J. Jarnut (éd.), *Akkulturation. Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter*, Berlin, New York, de Gruyter, p. 221-256.
- DAUZAT A., 1946 : *La toponymie française (buts et méthodes, question de peuplement, les bases pré-indo-européennes, noms de rivières, toponymie régionale : Auvergne et Velay)*, Paris, Payot.
- DauzatR = DAUZAT A. et Charles ROSTAING, 1978 : *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, Guénégaud.
- DUFOUR J., 1950 : « Neuilly, Neuillé et Noailleux, Nollieux, Nohac, noms de lieux », in *Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques*, 1, p. 51-57.
- DT = Dictionnaire topographique.
- ERNOUT A. et A MEILLET., 1985 : *Dictionnaire étymologique de la langue latine : histoire des mots*, Paris, Klincksieck.
- FEW = WARTBURG Walther von, 1922-2005 : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, Leipzig, Bonn, Bâle, Nancy (25 vol.).
- Gröhler = GRÖHLER H., 1913-1933 : *Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, Heidelberg, Winter (2 vol.).

- Gysseling = GYSSELING M., 1960 : *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1226)*, Belgisch interuniversitair centrum voor neerlandistiek (2 vol.).
- HAUST J., 1941 : *Enquête dialectale sur la toponymie wallonne*, Liège, Vaillant-Carmanne.
- Herbillon = HERBILLON J., 1986 : *Les noms des communes de Wallonie*, Bruxelles, Crédit Communal.
- KAJANTO I., 1965 : *The latin cognomina*, Helsinki, Societas scientiarum Fennica.
- KASPERS W., 1918 : *Etymologische Untersuchungen über die mit -acum, -anum, -ascum und -uscum gebildeten nordfranzösischen Ortsnamen*, Halle, Niemeyer.
- KERNEIS S., 1998 : *Les Celtiques. Servitude et grandeur des auxiliaires bretons dans l'Empire romain*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université de Clermont-Ferrand.
- LA CHAUSSÉE F. de, 1976 : « -agu, -acu en gallo-roman du nord », *Travaux de linguistique et de littérature*, 14/1, p. 157-159.
- LONGNON A., 1920-1929 : *Les noms de lieu de la France. Leur origine, leur signification, leurs transformations*, Paris (2 vol.).
- Morlet NPAG = MORLET M.-Th., 1968-1985 : *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle*, Paris, Centre national de la recherche scientifique (3 vol.).
- MULON M., 1985 : « Suffixe -acum et hydronymie », in P. Fabre, *Les suffixes en onomastique. Actes du colloque de Montpellier (mai 1983)*, Montpellier, p. 165-177.
- MURET E., 1930 : *Les noms de lieux dans les langues romanes. Conférences faites au Collège de France*, Paris, Leroux.
- Nègre TGF = NÈGRE E., 1990-1991 : *Toponymie générale de la France. Étymologie de 35 000 noms de lieux*, Genève, Droz (3 vol.).
- NIERMEYER J. F., 2001 : *Mediae latinitatis Lexicon minus*, édité par C. van de Kieft, Leiden, Boston et Köln, Brill.
- PUGLIESE-CARRATELLI G., 1986, *Magistra barbaritas. I barbari in Italia*, Milano, Garzanti.
- REW = MEYER-LÜBKE W., 1935 : *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, Winter.
- ROLAND C.-G., 1900 : *Toponymie namuroise*, Namur, Wesmael-Charlier.
- SCHULZE W., 1904 : *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, Göttingen.

ZUSAMMENFASSUNG. — *Der Beitrag ist dem Ortsnamentypus *GAUDIACU gewidmet, dem die Namen von etwa 50 Orten aus dem Norden und dem Süden des romanischsprachigen Galliens (einschließlich des heutzutage flämischen Belgien) zugeordnet werden, sowie der speziellen Bildungsweise dieses Typus.*

*Es wird zuerst aufgezeigt, aus welchen Gründen es sich nicht um eine Ableitung (auf -ACU) eines Personennamens im Sinne eines typischen villa-Namens der gallischen Antike handeln kann. Entsprechend wird die delexikale Herkunft von *GAUDIACU nachgewiesen, sowie die Marginalität dieser Bildung, welche der frühen Römischen Kaiserzeit zugeordnet wird.*

*Dann wird zuerst die Frage der Bezeichnungsbedeutung von *GAUDIACU gelöst, indem der Typus ins lateinische Ortsnamenbezeich-*

nungssystem eingeordnet wird, dann die Frage seines semantischen Werts, indem das zugrundeliegende lexikalische Derivat in eine lexikale Struktur eingliedert wird.

*Schließlich wird auf die Frage der Stellung der Ableitung auf -ACU von *GAUDIACU eingegangen, indem die Bildung als Pfropfung der villa-Bildungen auf -ACU analysiert wird. Dies wird als Gelegenheit genutzt, diesen speziellen Bildungsprozess als Klonen der villa-Regel zu definieren, das Anlass gab zur Bildung einer Mikroklasse von Ableitungen auf -ACU von nicht anthroponymischen Stämmen, sowie eine Typologie seiner Resultate (« Klonen ») zu erstellen.*

*SAMENVATTING. — Deze bijdrage is gewijd aan de verklaring van de toponymische type-vorm *GAUDIACU, waartoe een vijftigtal plaatsnamen verspreid over het noorden en het zuiden van Romeins Gallië (met inbegrip van het huidige nederlandstalig deel van België) behoren, en aan de verklaring van het bijzondere vormingsprocédé dat aan de grondslag ligt van dit type.*

*Eerst wordt aangetoond waarom deze afleiding op -ACU niet een persoonsnaam als basis kan hebben, in overeenkomst met de vormingsregels van de namen van nederzettingen (villae) die in Gallië tot stand kwamen in de Oudheid ; vervolgens wordt de delexicale oorsprong van *GAUDIACU bewezen alsook de marginale status van dit soort vorming, dat men chronologisch kan toewijzen aan het Late Keizerrijk.*

*Vervolgens wordt de vraag gesteld naar de denotatieve waarde van *GAUDIACU, waarbij dit type wordt gesitueerd binnen het Latijnse systeem van benamingen voor plaatsen, en naar de semantische waarde, waarbij de geconstrueerde lexicale eenheid die aan de basis ligt van dit type wordt geplaatst in een lexicale structuur.*

*Tenslotte wordt ingegaan op de derivationele waarde van -ACU in *GAUDIACU, door deze vorming te beschouwen als behorend tot een morfologische structuur die geënt is op het vormingsprocédé van de villae-namen eindigend op -ACU. Dit voert tot de mogelijkheid om een definitie te bieden van het proces, op te vatten als een klonering van de formatie-regel, dat aan de oorsprong ligt van de micro-klasse van afgeleide vormen op -ACU met een niet-anthroponymische basisvorm, en om een typologie op te stellen van de resultaten van het proces, die als klonen dienen opgevat te worden.*